



FIFA

For the Game. For the World.



Loi 8

Coup d'envoi et reprise du jeu

- Balle à terre
- Circonstances particulières



L'arbitre laisse tomber le ballon à terre à l'endroit où celui-ci se trouvait au moment où le jeu a été arrêté.*

Le jeu reprend dès que le ballon touche le sol.

Si la balle qui le terrain directement, sans toucher aucun joueur, la balle doit être mise à terre de nouveau.



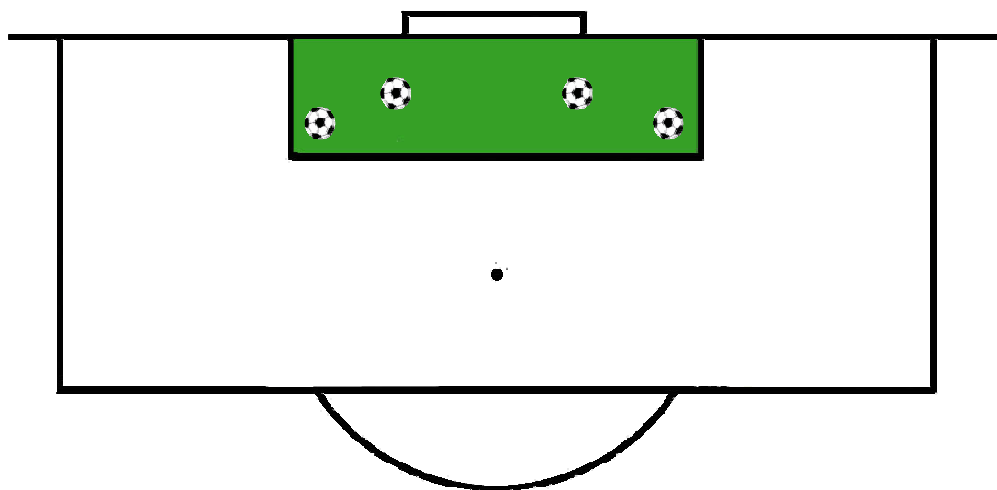
Tout joueur peut disputer le ballon (le gardien également)

Il n'existe pas de nombre minimum ou maximum de joueurs pour disputer une balle à terre.

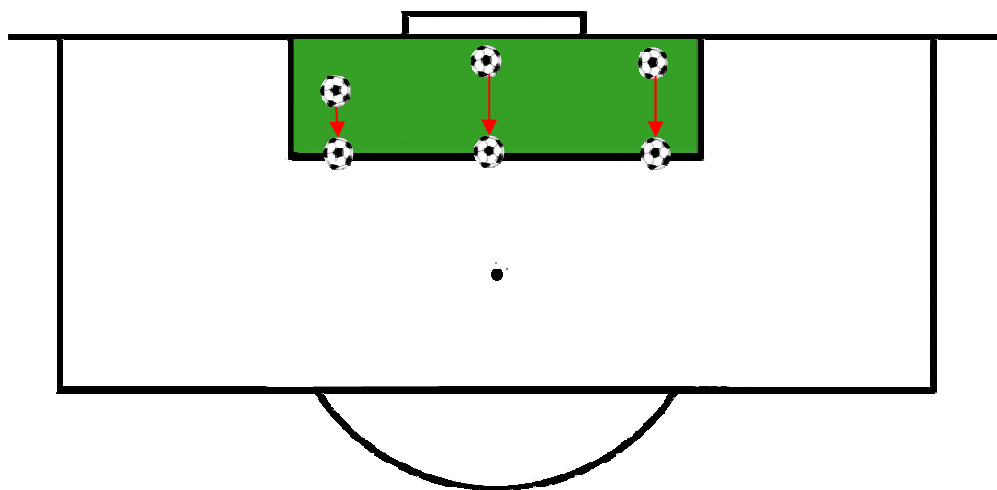
L'arbitre n'a pas le pouvoir de décider qui peut ou ne peut pas disputer la balle à terre.



Un coup franc accordé à l'équipe défendant dans sa propre surface de but peut être exécuté de n'importe quel point de la surface de but.



Un coup franc indirect accordé à l'équipe attaquante dans la surface de but de son adversaire doit être exécuté de la ligne de la surface de but qui est parallèle à la ligne de but, et ce au point le plus proche de l'endroit où la faute a été commise.



Une balle à terre destinée à la reprise du match après un arrêt temporaire du jeu alors que le ballon se trouvait dans la surface de but doit être exécutée sur la ligne de la surface de but qui est parallèle à la ligne de but, et ce au point le plus proche de l'endroit où se trouvait le ballon au moment où le jeu a été arrêté.

